

Formation AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CANDIDATS EN POST JURY VAE rentrée janvier 2018

Conditions d'accès à la formation à lire attentivement et à conserver

Les candidats en post-jury VAE (Art. 6, 7 et 8 de l'arrêté du 16/01/2006 modifié **relatif aux modalités d'organisation de la VAE** pour l'obtention du DEAP) peuvent opter, en cas de validation partielle du DEAP suite à la décision du jury VAE, pour le suivi et l'évaluation du ou des modules de formation correspondant aux compétences non validées.

Après étude de son dossier, le candidat est convoqué à un entretien afin d'apprécier sa capacité à suivre la formation et ses motivations.

L'entretien est réalisé par :

- le directeur des formations sanitaires ou son représentant ;
- le coordinateur de la section auxiliaire de puériculture, ou son représentant.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les modules de formation correspondant aux compétences non validées sont effectués selon les modalités d'évaluation et de validation définies par l'institut en conformité avec le programme des études en vigueur.

UNITES DE FORMATION	MODULES	STAGES
M1 - Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne	5 semaines	6 semaines
M2 - L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	2 semaines	4 semaines
M3 - Les soins à l'enfant	4 semaines	6 semaines
M4 - Ergonomie	1 semaine	2 semaines
M5 - Relation - Communication	2 semaines	4 semaines
M6 - Hygiène des locaux	1 semaine	2 semaines
M7 - Transmission des informations	1 semaine	pas de stage
M8 - Organisation du travail	1 semaine	pas de stage

Ces modules sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Les **stages** sont réalisés en milieu professionnel dans les structures de soins de la région Rhône-Alpes, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement : service maternité, établissement ou service accueillant des enfants malades, structure d'accueil des enfants de moins de 6 ans, structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance, stage en structure optionnelle.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

La participation aux enseignements et aux stages est obligatoire.

Véhicule fortement conseillé.

DOSSIER MÉDICAL

Votre admission à la Croix-Rouge française, IRFSS Rhône-Alpes, site de Grenoble, Institut Saint-Martin ne sera définitive qu'après production au plus tard le jour de la rentrée, de votre dossier médical communiqué avec les documents d'admission.

Ce dossier comprend :

- **un certificat médical d'aptitude** émanant d'un médecin agréé attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture
- **un certificat médical de vaccinations** antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique, contre Hépatite B, le BCG.

Ce certificat précisera les dates des injections et des derniers rappels ou tests effectués.

En outre, pour la vaccination contre l'hépatite B, le résultat du taux des anticorps anti-HBs est nécessaire.

Le test tuberculique et la radio pulmonaire pourront être réalisés à l'institut selon la planification des modules à valider.

**Aucun élève ne pourra être affecté en stage s'il n'est pas effectivement immunisé contre l'Hépatite B.
Attention, une seule injection ne suffit pas !**

FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 90 €

FRAIS DE FORMATION

Frais d'inscription à la formation : 88 €
Frais de scolarité : selon modules
Tenues professionnelles : 84 € (4 ensembles tunique / pantalon)

N.B. :
L'attestation de Formation Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 est obligatoire pour l'obtention du DEAP
L'Institut propose cette formation de 21 h. Coût : 250 €.

AIDES FINANCIÈRES ET PRISE EN CHARGE DE LA SCOLARITÉ

Région: l'éligibilité au dispositif de prise en charge est consultable sur le site internet de la région Auvergne Rhône-Alpes

Pôle Emploi : s'adresse aux demandeurs d'emploi.

Promotion Professionnelle : s'adresse aux agents des établissements publics.

Employeur : s'adresse aux salariés en CDI ou CDD dans le cadre du plan de formation interne ou d'un congé individuel de formation.

Il est conseillé de commencer les démarches de demande de financement dès votre inscription.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'Institut fonctionne en externat uniquement. Il est accessible en transports en commun et dispose d'un réseau de partenariat pour l'hébergement.

CALENDRIER

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 18 septembre 2017

**Une convocation vous sera adressée en temps utile pour les entretiens.
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone**

La pré-entrée obligatoire aura lieu le 7 novembre 2017

La date de début de formation dépendra des modules à valider

Dossier d'inscription à envoyer en recommandé avec accusé de réception :
L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre demande
Ou

Dépôt, contre récépissé, sur site du lundi au vendredi
de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

(Fermeture de l'institut du 26 au 30 décembre 2016 inclus)

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.76.49.01.63). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Photo
d'identité
agrafée

Formation AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CANDIDATS EN POST JURY VAE 2017 rentrée janvier 2018

Vous êtes candidat(e) à l'obtention du DEAP dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience.
Vous avez partiellement validé la formation en jury DRDJSCS, en date du :

Mme M.

NOM de naissance : NOM d'usage :

Prénom : Autres prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email : @

UNITÉS DE FORMATION RESTANT À VALIDER (cocher la ou les cases correspondantes)

Unités		Coût / Unité
<input type="checkbox"/>	1. Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne	1 662,50 €
<input type="checkbox"/>	2. État clinique d'une personne à tout âge de la vie	665,00 €
<input type="checkbox"/>	3. Les soins à l'enfant	1 330,00 €
<input type="checkbox"/>	4. Ergonomie	332,50 €
<input type="checkbox"/>	5. Relation-Communication	665,00 €
<input type="checkbox"/>	6. Hygiène des locaux	332,50 €
<input type="checkbox"/>	7. Transmission des informations	332,50 €
<input type="checkbox"/>	8. Organisation du travail	332,50 €

Engagement : je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation d'une éventuelle admission. Je reconnais que les frais de dossier restent acquis à l'Institut en cas d'annulation d'inscription. J'accepte sans réserve les conditions d'accès à la formation qui régissent la sélection.
Date et signature précédées de la mention « **lu et approuvé** »

A Le
Signature

Liste des pièces à fournir obligatoirement

- Fiche d'inscription dûment remplie avec une photo d'identité agrafée
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Photocopie lisible de l'un des documents suivants :
 - . carte nationale d'identité recto verso en cours de validité
 - . passeport en cours de validité
 - . carte ou titre de séjour en cours de validité
- 5 timbres autocollants au tarif en vigueur à 20 g
- Chèque de 90 € libellé à l'ordre de la Croix-Rouge française (frais d'inscription aux épreuves de sélection)
- Attestations de travail avec appréciations
- Photocopie du courrier de notification du jury VAE DRDJSCS validant les unités de formation
- Liste des compétences acquises
- Photocopie de la fiche synthétique de validation après entretien, avec les préconisations des membres du jury

Rappel : CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 18 septembre 2017

Dossier d'inscription à envoyer en recommandé avec accusé de réception :
L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre demande
Ou
Dépôt, contre récépissé, sur site du lundi au vendredi
de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30
(Fermeture de l'Institut du 26 au 30 décembre 2016 inclus)

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.76.49.01.63). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »